



FLASH

Fraktion der Europäischen Volkspartei (Christdemokraten) und europäischer Demokraten im Europäischen Parlament
Group of the European People's Party (Christian Democrats) and European Democrats in the European Parliament
Groupe du Parti Populaire Européen (Démocrates-Chrétiens) et Démocrates Européens au Parlement européen

Pressedienst - Press Office - Service de Presse

29/11/2007: Médias: le Parlement européen adopte la directive "Services de Médias audiovisuels", révisant la directive "Télévision sans frontières" - Marie-Hélène Descamps et Jacques Toubon, Députés européens (UMP, PPE-DE, F)

Marie-Hélène Descamps et Jacques Toubon, au nom des Députés européens UMP, se félicitent du vote intervenu aujourd'hui qui marque une étape importante pour le secteur des médias audiovisuels mais aussi pour les citoyens européens.

"Le texte adopté résulte d'une longue négociation dans laquelle le Parlement européen, par l'intermédiaire de son rapporteur Ruth Hieronymi, a su jouer un rôle majeur. Il améliore sensiblement la proposition originale de la Commission européenne, en particulier, sur l'extension du champ d'application de la directive aux nouveaux médias et la concrétisation de la promotion des œuvres audiovisuelles européennes. Ces points garantissent en effet que les médias audiovisuels traditionnels et numériques peuvent se développer de manière compétitive tout en assurant la diversité culturelle qui constitue l'identité de l'Europe.

Nous saluons également l'instauration d'une procédure permettant de lutter contre les délocalisations abusives. Mais nous regrettons, toutefois, que celle-ci n'ait pas été étendue aux services non linéaires, ce qui aurait permis de disposer d'un dispositif complet pour les évolutions futures.

La reconnaissance d'un droit d'accès aux courts extraits constitue, en outre, un réel progrès au profit des organismes de radiodiffusion. Les dispositions visant à améliorer la protection des mineurs et l'accès des handicapés aux services de médias audiovisuels, méritent également d'être citées.

Enfin, pour la première fois, nous disposerons de règles claires sur le placement de produit. Cette pratique qui existe déjà, évolue actuellement en dehors de tout cadre réglementaire, au détriment de la transparence et de la sécurité juridique. Avec les garanties qui nous sont proposées, le placement de produit ouvrira de nouvelles opportunités à la production audiovisuelle européenne et à la création, tout en assurant la nécessaire protection et information des consommateurs.

Les Députés européens UMP demandent au gouvernement français de réaliser, en concertation avec toutes les parties prenantes, une transposition exigeante de la directive.

Pour toute information:

Marie-Hélène Descamps, Député européen Tél: + 322 284 57 30

Jacques Toubon, Député européen Tél: + 322 284 51 66

Service de Presse PPE-DE Antoine Ripoll Tél: + 32 475 85 62 90

Le site des Députés européens UMP: <http://www.umpeurope.eu>